Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6, 7, 8 juin 2023

2023 DPE 12 Budget annexe de l'eau - Compte de gestion de l'exercice 2022.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 et des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2022 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2023 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1e commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Résultat de l'exercice 2022 :
Section d'investissement : excédent de ..... 1 250,00 euros
Section d'exploitation : excédent de ..... 126 624,72 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)
Solde créditeur de : .....728 305,23 euros

Article 3 : Détermination du résultat de clôture de l'exercice 2022 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	120 594,04 euros	-	1 250,00 euros	121 844,04 euros
Section d'exploitation	479 836,47 euros	-	126 624,72 euros	606 461,19 euros
TOTAL	600 430,51 euros	-	127 874,72 euros	728 305,23 euros

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO